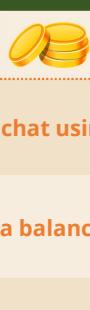
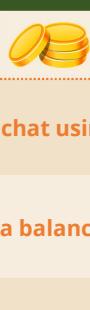


La filière Canne-Sucre-Rhum en Martinique : La rémunération des producteurs (2025)

				Nombre de bénéficiaires	Montant	Conditions d'éligibilité	Demande	Paiement	Texte	
 SUCRERIE DU GALION				Prix d'achat usine	38 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	Indexée sur le coeff de paiement : 44,34 €/T pour une canne à 8 de CP + Plancher si CSLM + Prime forfaitaire 16,00 €/T	Pour toute canne livrée en sucrerie	<i>Sans objet</i>	SAEM du Galion	Convention Canne 2023/2028
				Aide à la balance CTM	38 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	Indexée sur le coeff de paiement : 29,60 €/T pour une canne à 8 de CP/ Plancher à CP 6,5 + Prime forfaitaire 6,23 €/T	Pour toute canne livrée en sucrerie Avoir réalisé sa Déclaration de Surface 2024.	En cours de campagne à l'ASP	ASP	Délibération annuelle CTM
				Aide à la balance ETAT	38 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	Indexée sur le coeff de paiement : 25,00 €/T pour une canne à 8 de CP /Plancher à CP 6,5	Pour toute canne livrée en sucrerie. Avoir réalisé sa Déclaration de Surface 2024.	En cours de campagne à l'ASP	ASP	Convention Canne 2023/2028
				Aide Climatique ETAT	28 planteurs (exploitants ayant livrés en 2024 et 25)	Aide surfacique à 237€/h, surface de canne dédié à la sucrerie base DS 2024; majoration 20% pour les petits planteurs = 5 €/t	Avoir livré en 2024 et 2025, avoir fait DS 2024	<i>Idem aide balance</i>	ASP	Convention Canne 2023/2028 + AP
				Prime Bagasse	38 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	En moyenne de la part planteur en 2025 : 12,99 €/T	Pour toute canne livrée en sucrerie	<i>Sans objet</i>	SAEM du Galion	Arrêté ministériel + Accord SAEM Galion/ SICA Canne Union
				Aide à la compensation des surcoûts ETAT	32 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	397,00€/ha de canne à destination de la sucrerie, soit 8,42 €/T (moyenne)	Pour toute canne livrée en sucrerie. Avoir réalisé sa Déclaration de Surface 2024.	DS n-1	ASP	Arrêté ministériel, décret
 DISTILLERIES				Complément d'aide petits planteurs Sucrerie ETAT	25 planteurs	Taux de base : 15,00 €/T pour les 800 premières tonnes puis 9€/tonne supplémentaire (801ème à 2000ème tonne) Majoration de 6,39 €/T	Pour tout producteur de canne à titre principal dont le total des livraisons en sucrerie et distillerie < 2000T	En cours de campagne à la DAAF	ASP	Convention Canne 2023/2028
				Aide à la fidélisation (= enveloppe Aide à la Balance ETAT - complément petits planteurs Sucrerie- aide climatique)	Taux de base : 40 exploitations Majoration : 10 exploitations	Taux d'aide de base : 15,95 €/T Majoration de 10,00 €/T : Exploitations dont le tonnage 2024 vendu à la sucrerie correspond au moins à 82 % du tonnage 2023 vendu à la sucrerie, plafonné à 3000 € par exploitation	Pour tout agriculteur vendant en sucrerie. Avoir réalisé sa Déclaration de Surface 2024. Majoration pour les exploitations dont le tonnage 2025 à destination de la sucrerie est 12,6% supérieur au tonnage 2024.	<i>Idem aide balance</i>	ASP	Convention Canne 2023/2028 + Arrêté préfectoral
				Aide au tonnage de Canne Livré (ATCL) POSEI	38 planteurs (exploitants livrant en sucrerie)	Enveloppe Martinique : 523 697,32€ Taux d'aide estimé en 2024= 2,54 €/T	Pour toute canne SLM livrée en centre de réception (sucrerie, distillerie). Avoir réalisé sa Déclaration de Surface n-1.	DS n-1	ODEADOM	Arrêté ministériel + Arrêté préfectoral
				Prix d'achat usine	Montant		Conditions d'éligibilité	Paiement	Texte	
				Aide au tonnage de Canne Livré (ATCL) POSEI	Majoritairement compris entre 130,00 €/T et 160,00 €/T		Pour tout agriculteur livrant en distillerie	<i>DISTILLERIE En cours de campagne</i>	Selon distillerie	
				Complément de rémunération à la tonne de canne à sucre livrée en distillerie	Enveloppe Martinique : 523 697,32€ Taux d'aide estimé en 2024= 2,54 €/T		Pour toute canne livrée en centre de réception (sucrerie, distillerie). Avoir réalisé sa Déclaration de Surface n-1.	<i>ODEADOM Après la campagne</i>	Arrêté ministériel + Arrêté préfectoral annuel	
					Taux de base : 8,25 €/T pour les 500 premières tonnes puis 3,30€/tonne supplémentaire (501ème à 1000ème tonne)		Pour tout producteur de canne à titre principal dont le total des livraisons en distillerie < 1500 T	<i>CTM Après la campagne</i>	Délibération n°05-1602 (2005) CTM	